

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Mme Anne-Marie THOMAS-BLONDEL
67 bd Exelmans
75016 PARIS

Sérignan, le 15 septembre 2011

Chère Maman

En réponse à ta lettre en date du 10 septembre 2011, reçue ce jour, je regrette ne pouvoir te renseigner sur l'origine du montant de 2.289.768 € correspondant à une plus-value en report d'imposition.

Lors de l'entretien téléphonique du 14 septembre 2011 avec Didier et ta présence, je lui ai demandé de remonter les avis d'IRPP en ta possession. Cette recherche lui a permis de constater que ce montant figurait sur l'avis de l'année 1998.

Vous m'avez dit ne pas/plus être en possession d'avis antérieurs à l'année 1998.

Animé d'un souci constant d'efficacité, j'ai personnellement envoyé par mail au Cabinet FIDELIANCE (ACF ex Cabinet SAUVAL) à l'attention de Madame Emmanuelle BERSEZ, Expert-Comptable, copie de la lettre que tu m'as adressée, lui demandant de bien vouloir consulter les archives du Cabinet pour nous fournir les éléments de réponse issus de cette recherche.

En confirmation de cet envoi mail, j'ai téléphoné ce jour au Cabinet ACF FIDELIANCE pour m'entretenir de cette demande avec Madame BERSEZ.

Le secrétariat m'a fait savoir que Madame BERSEZ est actuellement en province et sera de retour lundi prochain.

En l'état actuel, il nous faut attendre les éléments de réponse du Cabinet ACF FIDELIANCE.

Sois assurée, Chère Maman, de ma vigilance sur ce dossier,

Très affectueusement,

Thibault

